

ASSOCIATION D'ANIMATION DU CANTON D'AIGUEBELLE

Allée du Château
Parc Rochette
73220 AIGUEBELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

LDMR & ASSOCIÉS

04 76 27 80 01 | contact@ldmr.fr | ldmr.fr | 52, rue Aimé Bouchayer - 38170 Seyssinet Pariset

SAS au capital de 360 000 € | RCS Grenoble 382289734 | APE 6920Z | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

ASSOCIATION D'ANIMATION DU CANTON D'AIGUEBELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 01.01.20 AU 31.12.20

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1. Opinion sur les comptes annuels
2. Fondement de l'opinion
3. Justification des appréciations
4. Vérifications spécifiques
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

COMPTES ANNUELS

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat de l'exercice
- annexe

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

A.A.C.A.
Association
Allée du Château
Parc Rochette
73220 AIGUEBELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Mesdames, Messieurs les adhérents,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AACA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les règles et les principes comptables suivis par l'association, sur les principaux postes du bilan, et visés au paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'Annexe, ont bien un caractère approprié et ont été correctement appliqués,
- Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et la présentation d'ensemble de ces comptes, sont conformes aux dits principes comptables, et nos travaux ont consisté à :
 - Apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations,
 - Revoir les calculs effectués par l'association,
 - Comparer les estimations précédentes avec les réalisations effectives,
 - Examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le Conseil d'Administration dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle

conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que

les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

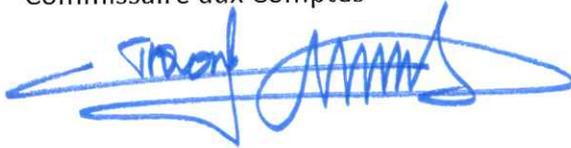
Fait à Seyssinet-Pariset

Le 12 mars 2021

LDMM ASSOCIES SAS

Eric TRAORE

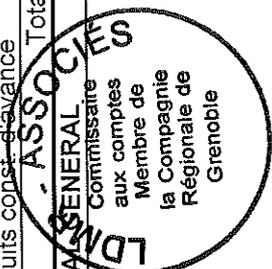
Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION D'ANIMATION DU CANTON D'AIGUEBELLE

BILAN AU 31/12/2020 en Euros

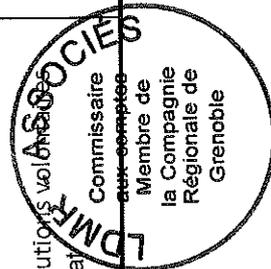
ACTIF	BRUT	AMTS	NET 2020	NET 2019	PASSIF	NET 2020	NET 2019
Immobilisations					Fonds associatif	22 456,67	22 456,67
Logiciels	4 628,92	4 628,92	0,00	0	Réserves	117 453,39	112 573,72
Mat Transport	14 700,00	14 700,00	0,00	0	Report à nouveau	2 129,96	2 129,96
Mat animation	279,96	279,96	0,00	0		-	-
mat. Bur. & inform.	21 998,45	18 496,29	3 502,16	4 808,84	RESULTAT 2019	51 062,26	4 879,67
Mobilier	58 797,25	15 496,85	43 300,40	27 833,63			
Autres titres	71,00		71,00	71	Situation nette	188 842,36	137 780,10
Depots et cautionnement verse	0,00		0,00	3000	Subv investissement CAF	28 277,18	29931,45
Total 1	100 475,58	53 602,02	46 873,56	35 713,47	Total 1	217 119,54	167 711,55
Autres créances	77 835,04		77 835,04	61 109,82	Fonds Dédiés	33 950,00	4 695,49
Solde banque	39,94		39,94	6 117,07	Provision pour charges	74 818,42	53 307,95
Livret	256 158,77		256 158,77	189 738,66	Autres provisions pour charges	-	-
Compte chèque jeunesse	2 275,47		2 275,47	-1 724,17	Fournisseurs dus	9 744,12	12 703,55
Caisse	1 030,67		1 030,67	523,16	Autres dettes	48 946,24	55 978,86
Régie d'avance	0,00		0,00	0	Produits const. d'avance	3 345,21	2 891,71
Charges const. d'avance	3 710,08		3 710,08	5811,1	Total 3	62 035,57	124 882,07
Total 2	341 049,97	0	341 049,97	261 575,64	TOTAL GENERAL	387 923,53	297 289,11
TOTAL GENERAL	441 525,55	53 602,02	387 923,53	297 289,11			



Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES		2020	2019	PRODUITS		2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges extérieures	126 904,02	159 454,34	Produits et transfert de charges sur activités	181 904,59	198 604,46		
Participation formation continue	4 677,45	5 268,01	Subventions	329 895,00	317 498,00		
Salaires bruts + variation congés payés	225 936,57	253 264,01	Cotisations adhérents	845,00	775,00		
Charges sociales	52 461,48	82 243,44	Autres produits et transfert de charges	6 069,18	17 022,72		
Dotations aux amortissements	6 912,24	6 354,19					
Dot, aux provisions charges d'exploitation	21 510,47	24 913,31					
Autres charges	1 123,50	62,40					
Charges financières			Produits financiers interets livret	-	482,66		
Charges exceptionnelles	2 040,13	6 238,05					
TOTAL (I)	441 565,86	537 797,75	TOTAL (I)	518 713,77	534 382,84		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		32 450,00	3 500,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		6 364,35	
Dotation aux engagements	32 450,00	3 500,00	Produits exceptionnels	3 168,86	6 730,16		
			Reprise engagements	3 195,49	5 064,42		
			Reprise provision risque	-			
TOTAL DES CHARGES (I+II)	474 015,86	541 297,75	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	525 078,12	546 177,42		
BENEFICE OU PERTE	51 062,26	4 879,67					
TOTAL GENERAL	525 078,12	546 177,42	TOTAL GENERAL	525 078,12	546 177,42		
Emploi des contributions personnel : valorisation du bénévolat	29 214,00	53 455,00	Evaluation des contributions volontaires valorisation du bénévolat	29 214,00	53 455,00		



1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Règles et méthodes comptables générales

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux conventions comptables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du plan comptable associatif et plus précisément du Règlement ANC N°2018-06 relatif aux associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Changements de méthodes d'évaluation et de présentation

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

1.3 Dérogations aux principes comptables.

Il n'a pas été dérogé aux principes comptables pour l'établissement et la présentation des comptes annuels.

1.4 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée	Mode d'amortissement
Logiciels	1 an	L
Matériel de transport	3 à 5 ans	L
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans	L
Mobilier	5 à 10 ans	L



1.5 Engagement de retraite

La provision retraite de l'exercice est de 74 818,42 € comptabilisée dans le bilan.

Hypothèses retenues pour le calcul de la provision "Indemnités de Fin de Carrière" (IFC) :

	Hypothèse retenue
Date d'évaluation	31/12/2020
Convention collective	Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial
Augmentation des salaires	Croissance faible à 1,5%/an
Méthode	1/60ème de salaire annuel plafonné à 15 ans
Taux de charges sociales et fiscales	Cadre 50 % - Non cadre 50 %
Turnover	Faible
Conditions de départ en fin de carrière	60-67 ans, 100% départ volontaire et 0 % de mise à la retraite
Méthode de calcul	Méthode de prorata des droits au terme



2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

21. Variations des fonds associatifs au 31 décembre 2020

Votre exercice a débuté le 01/01/2020 et Il a été clos le 31/12/20.

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Fond associatif sans droit de reprise	137 780,10	55 941,93	4 879,67	-	188 842,36
Patrimoine intégré					-
Fonds statutaires	22 456,67				22 456,67
Subventions d'investissement non renouvelables					-
Apports sans droit de reprise					-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables					-
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise					-
Réserves statutaires ou contractuelles					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves	112 573,72	4 879,67			117 453,39
Report à nouveau	- 2 129,96				- 2 129,96
Résultat de l'exercice	4 879,67	51 062,26	4 879,67		51 062,26
					-
Fond associatif avec droit de reprise	29 931,45	1 452,47	3 106,74	-	28 277,18
Apports					-
Legs et donations					-
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	29 931,45	1 452,47	3 106,74		28 277,18
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					-
Droits des propriétaires (Commodat)					-
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise					-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					-
Provisions réglementées					-
TOTAL	167 711,55	57 394,40	7 986,41	-	217 119,54

22. Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Nature des fonds dédiés	Montant début	Augmentation	Diminution	Montant fin
Fonds dédiés "Happy'Beille"	1 195		1 195	0
Fonds dédiés "CAF Mini séjour"	2 000		2 000	0
Fonds dédiés "Village populaire"	1 500	1 500		3 000
Fonds dédiés COMCOM		30 000		30 000
Fonds dédiés aide à la dédiés aide à la différence		950		950
				0
Total	4 695	32 450	3 195	33 950

23. Subventions

231. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements nettes s'élèvent à 28 27,18 euros.

232. Subvention de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement sont accordées par année civile.

Le montant des subventions correspondant à la période couverte par l'exercice s'élève à 329 895,00 euros.

Subventions de fonctionnement	A recevoir au 31/12/2019	Attribuées au titre de 2020	Reçues en 2020	A recevoir au 31/12/2020
Etat		38 920,00	38 920,00	
Fonjep		7 107,00	7 107,00	
Conseil Départemental de la Savoie	5 400,00	63 050,00	72 100,00	-3 650,00
Communauté de commune		184 823,00	184 823,00	
CAF	50 125,40	19 995,00	70 120,40	64 892,28
Autres	3 000,00	16 000,00	9 000,00	13 000,00
Total	58 525,40	329 895,00	382 070,40	74 242,28



24. Actif immobilisé et amortissements

2.4.1 Etat des immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Valeurs brutes fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	4 628,92	-	-		4 628,92
Concessions, brevets, licences	4 628,92				4 628,92
Immobilisations corporelles	74 703,30	21 072,33	-	-	95 775,63
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Agencements & Installations	-				-
Matériels Transport	14 700,00				14 700,00
Matériels Bureau & Informatique	20 545,95	1 452,47			21 998,42
Mobilier	39 177,39	19 619,86			58 797,25
Matériels & Outillage	279,96				279,96
Immobilisation en cours	-				-
Immobilisations financières	3 071,00	-	3 000,00	-	71,00
Participations	-				-
Autres titres immobilisés	71,00				71,00
Aides remboursables bénéficiaires	-				-
Prêts aux salariés	-				-
Dépôts et cautions versés	3 000,00		3 000,00		-
	-				-
TOTAL	82 403,22	21 072,33	3 000,00	-	100 475,55

2.4.2 Etat des amortissements

Détail des postes	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Amortissement s cumulés en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	4 628,92	-	-		4 628,92
Concessions, brevets, licences	4 628,92				4 628,92
Immobilisations corporelles	42 060,86	6 912,24	-	-	48 973,10
Constructions	-				-
Agencements & Installations	-				-
Matériels Transport	14 700,00				14 700,00
Matériels Bureau & Informatique	15 737,14	2 759,15			18 496,29
Mobilier	11 343,76	4 153,09			15 496,85
Matériels & Outillage	279,96				279,96
Immobilisations financières	-	-			-
Participations	-				-
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	-				-
Autres immob. financières	-				-
TOTAL	46 689,78	6 912,24	-	-	53 602,02

25. Etat des Provisions

Nature des provisions	Montant début	Augmentation	Diminution	Montant fin
Provisions pour départ à la retraite	53 307,95	21 510,47		74 818,42
Total	53 307,95	21 510,47	0,00	74 818,42

26. Actif circulant et dettes

261. Créances et dettes

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles donnent lieu. Les valeurs mobilières de placement n'ont pas donné lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.



27. Valorisation des contributions volontaires

cf compte de résultat.

28. Comptes de régularisation

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	3 710,08	3 345,21
Total	3 710,08	3 345,21

ACTIF	Produits à recevoir	Effets de commerce
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	////	////
Participation	////	////
Créances rattachées à des participations		////
Autres titres immobilisés	////	
Prêts		////
Autres immobilisations financières	////	////
Avances et acomptes versés sur commandes		
Usagers et comptes rattachés		
Autres créances	77 018,72	
Valeurs mobilières de placement et intérêts à percevoir		
Charges à répartir	////	////
Charges constatées d'avance	////	////
Total	77 018,72	0

PASSIF	Charges à payer	Effets de commerce
Emprunts et dettes		///
Emprunts et dettes financières diverses		///
Avances et acomptes reçus		///
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 889,93	
Dettes fiscales et sociales	28 375,61	///
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		///
Produits constatés d'avance		
Total	33 265,54	0

29. Incidences sur la fiscalité

Non soumis à l'impôt sur les sociétés à l'exception de l'impôt sur les revenus mobiliers et fonciers au taux de 24 % ou de 10 %, selon les cas.

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Néant.

